

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2026**

Le Conseil Municipal de Perche en Nocé, dûment convoqué le 2 juillet 2026, s'est réuni le 9 juillet 2026, à vingt heures trente, sous la présidence de monsieur Pascal PECCHIOLI, maire.

**Présents** : M. Mme Biffard M., Bouvier O., Chartier C., Chauvière P., Chevallier L., Christophe P., Corbin T., De Caffarelli J., Domien-Rivière E., Frigault D., James Jaouen P., Kouba M., Lenaerts P., Lumbreras O., Nion S., Pecchioli P., Pistoli D., Poussin F., Robin M.

**Absents excusés avec pouvoir** :

- Adjiman Ch. A donné pouvoir à Lenaerts P.,
- Bourdin G. a donné pouvoir à Poussin F.,
- Cavalier T. a donné pouvoir à Chevallier L.,
- De Biasi G. a donné pouvoir à Pecchioli P.,
- Denis-Bertin A. a donné pouvoir à Pistoli D.

**Démissionnaire** : monsieur Frédéric Hingue (démission reçue le 9 juillet)

Nombre de conseillers en exercice : 24 (25-1)

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de pouvoirs : 5

**1. Approbation du précédent procès-verbal**

Le précédent procès-verbal en date du 11 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

**2. Nomination d'un secrétaire de séance**

Madame Julie De Caffarelli a été nommée secrétaire de séance

**3. Convention avec le service de médecine du travail**

Il s'agit du renouvellement de la convention de médecine du travail et de prévention des risques, à compter du 1er juillet 2026 pour une durée de 4 ans. Le coût de 1 170 € par an reste inchangé (basé sur un taux de 0.4 % de la masse salariale, montant identique à la convention précédente).

Les prestations couvertes concernent l'ensemble des missions de médecine du travail : sécuriser juridiquement la collectivité, bénéficier d'un accompagnement pluridisciplinaire, anticiper les situations d'invalidité, maîtriser l'impact financier des arrêts de travail et réduire l'absentéisme.

**Voté à l'unanimité**

**4. Résultat de l'appel d'offres pour la construction d'une gendarmerie et de quatre logements sur la commune déléguée de Nocé**

Monsieur le Maire donne la parole au corps de la gendarmerie : Lieutenant-Colonel Cousin, Major Lebouc, Lieutenant Tamalou et l'Adjudant Salingue qui présentent au conseil municipal le fonctionnement actuel de la brigade de proximité de Perche en Nocé :

La brigade de proximité de Perche-en-Nocé est rattachée à la Communauté de Brigades (COB) de Bellême (qui comprend Bellême, Val-au-Perche et Perche-en-Nocé).

La COB dispose de 20 personnels au total (dont 3 Gendarmes Adjoints Volontaires et des sous-officiers). L'effectif journalier disponible oscille entre 9 et 16 personnels pour couvrir l'activité 24h/24. La brigade spécifique de Perche-en-Nocé compte 4 personnels.

En raison des effectifs (4 personnels), une ouverture quotidienne au public n'est pas envisageable (cela réduirait les patrouilles et la présence sur le terrain). Les gendarmes s'orientent vers une à deux demi-journées d'ouverture au public par semaine, coordonnées de manière décalée avec les autres brigades. Un système de rendez-vous (notamment après une plainte en ligne) sera privilégié pour les démarches spécifiques.

La caserne actuelle est déclarée insalubre depuis plusieurs années et ne respecte plus les normes de sécurité pour le personnel et le public. Elle sera classée "G" en 2027. Concernant l'entretien de la nouvelle caserne, une mutualisation du matériel va être mis en place avec les autres casernes. Aussi la présence de personnel et de leur famille sur place va inciter à l'entretien des espaces.

Le coût des travaux d'une nouvelle gendarmerie est évoqué, avec une question sur la possibilité d'une simple ouverture de permanence dans un local communal dédié ?  
La gendarmerie explique que si les locaux ne sont pas visés « gendarmerie », les administrés se déplacent peu. Ils estiment que cette option ne fonctionne pas.

Le choix d'une reconstruction neuve au cœur du bourg (près de l'école) favorise la proximité, la sécurité et l'attractivité pour loger les familles des gendarmes.

Monsieur le Maire présente ensuite le projet de gendarmerie (plans des façades et plan de masse projetés) et le résultat de l'appel d'offres qui s'élève à 1 647 090 € HT pour les travaux (soit 36 000 € de moins que l'estimation initiale de l'architecte). Le coût total de l'opération (honoraires, études, assurance dommage-ouvrage) est de 1 805 440,63 € HT.

Les financements se présentent comme tels :

- DETR : 438 512 €
- Ministère de l'Intérieur : 144 300 € (réévalué à la fin des travaux selon l'indice ICC)
- Communauté de Communes Cœur du Perche : 110 000 €
- La commune de Perche-en-Nocé : 1 112 627 € dont 121 000 € déjà basculé sur le budget annexe.

Le reste à charge pour la commune est d'environ 991 000 €, qui sera financé par un emprunt et par des rentrées d'argent exceptionnelles (ventes immobilières à venir, dotation bourg-centre ...)

Les loyers versés par la gendarmerie (estimés à 48 120 €/an pendant 9 ans puis révisé tous les 3 ans) couvriront l'annuité de l'emprunt. Pour un emprunt de 900 000 €, la Banque des Territoires propose un taux d'intérêt de 3,5 % (livret A 2,5 % + 1) soit une annuité de 42 000 € qui permet de dégager un excédent de 6 000 €/an pour la réalisation de travaux d'entretien au bout de 10 ans.

Dans ce cas de figure, Monsieur le Maire, demande s'il est préférable d'emprunter 900 000€ ou 950 000€. Au vu des discussions, il semble plus raisonnable d'emprunter 900 000€ et d'ajuster le budget ensuite si besoin.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation de cette opération et sur son financement par un emprunt de 900 000 €.

**Voté à :**

- 19 pour
- 3 abstentions
- 2 contre

## 5. Décision modificative

Il est proposé, par décision modificative du budget général, une augmentation des crédits à l'article 21578 permettant l'acquisition d'une vitrine d'affichage à la mairie déléguée de Saint Aubin des Grois :

| Article n° | Libellés                                    | Dépenses  | Recettes  |
|------------|---------------------------------------------|-----------|-----------|
|            | <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>            |           |           |
| 65888      | Autres charges diverses de gestion courante | - 90      |           |
| 023        | Virement à la section d'investissement      | 90        |           |
|            | <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>             |           |           |
| 21578      | Autre matériel technique                    |           |           |
| 021        | Virement de la section de fonctionnement    | 90        | 90        |
|            | <b>TOTAL</b>                                | <b>90</b> | <b>90</b> |

**Voté à l'unanimité**

## 6. Informations et questions orales

Monsieur le maire fait part de la réception officielle ce jour de la démission de monsieur Frédéric Hingue. Conformément à l'ordre de la liste, le poste sera proposé à la candidate suivante, madame Valérie VERRIER. Un courrier officiel lui sera transmis pour confirmer son acceptation.

Monsieur le Maire souhaite faire un rappel sur les récentes opérations immobilières et les perspectives financières très favorables pour la commune, dégagant des liquidités supérieures aux prévisions du budget :

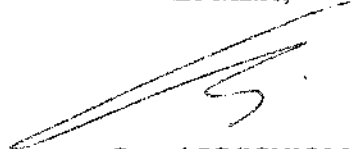
- Vente de la "Maison Rallier" léguée à la commune : Accord trouvé avec un jeune couple d'artisans pour un montant de 78 000 €. Cette vente inclut également le rachat de la maison mitoyenne par les mêmes acquéreurs, résolvant ainsi un problème de servitude de toiture qui bloquait les négociations jusqu'alors.
- Vente de la résidence "L'Erre du Temps" : Cession finalisée pour un montant de 75 000 €. Les frais d'entretien futurs seront désormais totalement à la charge de l'acquéreur.
- Projet de la Maison de Santé : Suite à la réalisation du parking et des travaux de la « Maison Gorel » par la commune, la Communauté de Communes Cœur du Perche versera à la commune une compensation financière évaluée entre 50 000 € et 60 000 €.
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) de la commune enregistre une hausse de 30 000 € cette année.

Ces rentrées de fonds (près de 200 000 € d'excédents par rapport aux prévisions) confortent la capacité de la commune à financer le projet de la nouvelle gendarmerie ainsi que les autres investissements programmés, sans dégrader les équilibres budgétaires.

Le plan communal de sauvegarde est à établir en lien avec la CDC Cœur du Perche sachant que le registre des personnes vulnérables est déjà mis en place.

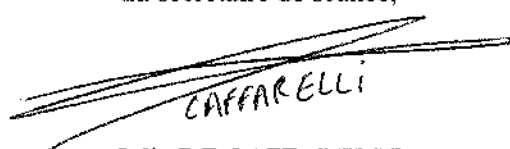
L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 21H50.

Le Maire,



Pascal PECCHIOLI

La secrétaire de séance,



Julie DE CAFFARELLI